



Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 9 février 2010

Communiqué de presse

## **MORT D'UN JEUNE EN PRISON : SILENCE DU GOUVERNEMENT**

### **COUVRE-FEU POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 13 ANS : COMMUNICATION TOUS AZIMUTS !**

Parmi l'avalanche de nouveaux dispositifs sécuritaires de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure, figure la proposition d'instaurer un couvre-feu pour les enfants de moins de treize ans, annoncé il y a quelques semaines par le ministre de l'Intérieur. Malgré les nombreuses prises de position émanant, notamment des professionnels de l'enfance, à l'annonce de ce projet, le ministre de l'Intérieur persiste dans le maintien de ce projet.

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce à nouveau une mesure dangereuse et inefficace. Dangereuse, parce qu'elle stigmatise une fois de plus une certaine catégorie d'enfants et d'adolescents, comme auteurs de troubles à l'ordre public. Pour preuve, l'insertion dans la LOPPSI du projet de couvre-feu, sans lien avec les autres projets si ce n'est celui de l'idéologie de la tolérance zéro.

Dans le même temps, nous apprenons les conditions scandaleuses de la garde à vue d'une adolescente de 14 ans. A l'heure où l'on célèbre la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la France se distingue encore une fois pour son mépris des recommandations de cette Convention qu'elle a pourtant ratifiée et par des orientations politiques qui encouragent les dérives policières.

Concernant le couvre-feu, rien n'est dit sur la prévention et l'accompagnement des parents en difficulté si ce n'est la suppression des allocations familiales, serpent de mer qui revient régulièrement et qui n'a d'autre vertu que celle d'une menace dénuée de morale, par ces temps de précarité pour de nombreuses familles et, de surcroît, contre productive.

Pendant ce temps aussi, un adolescent de 15 ans vient de mourir suite à une tentative de suicide à la prison de Rouen la semaine dernière après un passage en Centre Educatif Fermé. Un tel événement ne doit jamais être banalisé mais le gouvernement garde soigneusement le silence tandis qu'il médiatise à outrance la mesure simpliste du couvre-feu. A quand une politique éducative ambitieuse pour éviter la prison aux adolescents au lieu d'un empilement incessant de lois et de dispositifs de pure affichage ? Si on ne peut amalgamer ces différents événements, ils sont pourtant hautement significatifs du sort réservé à l'enfance et à l'adolescence et démontrent qu'aujourd'hui, la protection laisse la place à la répression, ce faisant la peur des enfants s'installe dans la société. Le gouvernement préfère prendre ce risque incommensurable pour afficher à tout prix des mesures pourtant inefficaces, de l'avis de tous les professionnels.

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce et s'opposera au couvre-feu pour les enfants de moins de treize ans et soutient que seules des politiques ambitieuses de prévention, de protection et d'éducation peuvent résoudre les problèmes de l'enfance et de la jeunesse en difficulté.